



CONSEIL NATIONAL DU NUMERIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.cnnumerique.fr

Paris, le 10 septembre 2014

Le numérique et les droits fondamentaux : les propositions de l'étude annuelle du Conseil d'Etat seront soumises au débat citoyen mené par le Conseil national du numérique

Le 9 septembre 2014, le Conseil d'Etat a présenté son étude annuelle sur le numérique et les droits fondamentaux. Les réflexions développées dans cette étude seront intégrées aux consultations en ligne et soumises au débat public dans le cadre de la concertation numérique lancée par le Premier Ministre, notamment dans les thèmes intitulés "La loyauté dans l'espace numérique" et "Un Etat stratège dans la transformation numérique". Le Conseil national du numérique salue la méthode adoptée à cette occasion par le Conseil d'Etat dans l'élaboration de cette étude, qui s'est appuyée notamment sur un groupe d'experts multipartite et représentatif.

Christine BALAGUE, Vice-Présidente libertés et droits fondamentaux au sein du Conseil national du numérique, a suivi au titre du CNNum l'élaboration de cette étude et salue le travail mené : *« cette étude est un signal fort adressé aux législateurs européens et nationaux. Nous devons renouveler les cadres de pensée et concourir à ce que l'espace numérique repose sur un modèle économique et sociétal des données, à la fois ouvert et soutenable, qui permette de préserver la souveraineté des Etats »*.

Le CNNum se félicite de ces avancées. Il rappelle à cette occasion ses recommandations précédentes, notamment en ce qui concerne la nécessité de garantir la loyauté sur les données des usagers pour un meilleur équilibre entre les acteurs, en particulier dans les écosystèmes de plateformes, ainsi que l'importance d'une neutralité du net simple et effective, essentielle pour l'exercice de la liberté d'expression, d'accès à l'information et de la liberté d'entreprendre.

Pour Benoît THIEULIN, Président du Conseil national du numérique, *« les réflexions du Conseil d'Etat sont une contribution majeure à la réflexion sur le numérique et seront l'une des bases de la grande concertation sur le numérique que le CNNum a appelé de ses vœux. La mobilisation des institutions sur les enjeux numériques doit se poursuivre et s'ouvrir au débat public en intégrant notamment la société civile et les entreprises. La neutralité du net, la loyauté des plateformes, les règles autour des données personnelles sont des enjeux structurants pour la société de demain. Il est impératif de définir des points d'équilibre qui correspondent à nos modèles démocratiques et de protection des libertés et assurent le développement de notre écosystème numérique »*.

Dans ce cadre, le CNNum invite chaque citoyen à participer à la concertation dont il a été saisi par le Premier Ministre Manuel VALLS, en se rendant sur la plateforme contribuez.cnnumerique.fr où ces sujets seront soumis au débat public, sur la base de l'étude du Conseil d'Etat, mais aussi des précédents avis du CNNum et du rapport à venir de la mission Lemoine, comme par exemple les nouveaux droits et responsabilités numériques (neutralité du net, droit à l'oubli, données et algorithmes) ainsi que les sujets touchant à la gouvernance, la territorialité et la souveraineté à l'heure du numérique.

Pour en savoir plus sur la concertation : <http://contribuez.cnnumerique.fr>

Contacts presse : 01 53 45 21 27 - presse@cnnumerique.fr

Yann Bonnet, Rapporteur général

Mathilde Bras, Rapporteur

Jean-Baptiste Soufron, Secrétaire général